



Berne, le

Aux membres des Commissions des finances

**Note d'information**

**Extrapolation du résultat de l'exercice 2015 à fin septembre**

**1 Contexte**

Le 28 octobre, le Département fédéral des finances (DFF) publiera les chiffres des recettes fiscales des neuf premiers mois de 2015 ainsi qu'un aperçu du résultat attendu du compte de financement. Par la présente note, établie en vertu de l'art. 142, al. 4, LParl (RS 171.10), le DFF informe le Conseil fédéral et les Commissions des finances des résultats de l'extrapolation à fin septembre.

L'extrapolation ne tient compte que des postes ayant des incidences financières. Les chiffres se rapportent donc au compte de financement et non au compte de résultats.

**2 Résultats de l'extrapolation de septembre**

Selon l'extrapolation de septembre, le compte ordinaire devrait afficher un excédent de recettes supérieur de 0,6 milliard par rapport au montant inscrit au budget. Tant les recettes que les dépenses ont été légèrement revues à la baisse par rapport à l'extrapolation de juin. La correction des dépenses étant un peu plus importante que celle des recettes, le résultat attendu s'est amélioré d'environ 0,1 milliard. Les recettes restent clairement en deçà du montant inscrit au budget (- 1,6 mrd); concernant les dépenses, l'écart en encore plus marqué (- 2,2 mrd).

Tableau 1: Compte de financement 2015 – extrapolation au 30 septembre 2015

Mrd CHF	Budget 2015	Extrapol. juin	Extrapol. sept.	Ecart sept.- budget	Ecart sept.-juin
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>67,5</b>	<b>66,0</b>	<b>65,9</b>	<b>- 1,6</b>	<b>- 0,1</b>
Recettes fiscales	63,8	61,6	61,5	- 2,2	- 0,1
Recettes non fiscales	3,8	4,4	4,4	+ 0,6	0,0
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>67,1</b>	<b>65,1</b>	<b>64,9</b>	<b>- 2,2</b>	<b>- 0,2</b>
Dépenses courantes	59,2	57,4	57,3	- 1,9	- 0,1
Dépenses d'investissement	7,9	7,7	7,6	- 0,4	- 0,1
<b>Solde de financement ordinaire</b>	<b>0,4</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>+ 0,1</b>
Recettes extraordinaires	0,1	0,3	0,3	+ 0,2	–
Dépenses extraordinaires	–	–	–	–	–
<b>Solde de financement</b>	<b>0,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,3</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>+ 0,1</b>

Les éventuels écarts dans les totaux résultent de chiffres arrondis.



En raison de la détérioration de la situation économique, le facteur conjoncturel est nettement plus élevé qu'au budget (1,012 au lieu de 0,995). Il reste cependant inchangé par rapport à l'extrapolation de juin. Le frein à l'endettement autorise ainsi un déficit (- 0,8 mrd), alors qu'un excédent était encore exigé lors du budget (+ 0,3 mrd). L'excédent structurel s'élève désormais à 1,8 milliard (juin: 1,7 mrd; budget: 73 mio).

L'extrapolation se fonde sur l'état des recettes et des dépenses durant l'année. Elle comporte des incertitudes, étant donné que les modes de paiement peuvent fortement varier. Les recettes figurant dans l'extrapolation sont supérieures de 0,5 milliard à l'estimation établie en mai, qui sert de base au budget 2016. Les chiffres de l'extrapolation étant provisoires et les écarts modestes dans l'ensemble (0,8 % des recettes inscrites au budget 2016), il n'y a pas lieu de modifier le projet de budget. Les chiffres définitifs pour l'année de référence 2015 ne seront disponibles qu'au moment de l'établissement du compte d'Etat, après approbation du budget 2016 par le Parlement.

### 3 Exécution de l'extrapolation

Dans le cadre de l'extrapolation, chaque recette est estimée séparément, sur la base des rentrées enregistrées avant fin septembre et des prévisions conjoncturelles les plus récentes, puis comparée aux données empiriques des années précédentes (approche par le bas). La plausibilité de l'évolution du total des recettes et des dépenses est vérifiée en parallèle, à partir des chiffres révisés de l'évolution conjoncturelle (approche par le haut). Pour ce qui est des dépenses, l'extrapolation se fonde d'une part sur une enquête menée auprès des départements, qui permet de recenser les augmentations ou réductions attendues des dépenses par rapport au budget, et d'autre part sur des données empiriques concernant les réductions de dépenses.

### 4 Evolution des paramètres macroéconomiques

D'après le groupe d'experts pour les prévisions conjoncturelles, ces dernières n'ont subi que de légères modifications depuis le mois de juin. La croissance de l'économie en termes réels a passé de 0,8 à 0,9 %. La croissance nominale, essentielle pour l'estimation de l'évolution des recettes, a été légèrement revue à la baisse en raison du faible renchérissement. Elle s'établit désormais à - 0,2 %.

Tableau 2: Paramètres macroéconomiques 2015

(Variation en %)	Budget 2015 20.8.2014	Groupe d'experts 16.6.2015	Groupe d'experts 17.9.2015
Produit intérieur brut nominal	3,1	0,0	- 0,2
Produit intérieur brut réel	2,6	0,8	0,9
Inflation (indice des prix à la consommation)	0,4	- 1,0	- 1,1



## 5 Estimation des recettes ordinaires

L'extrapolation de septembre table sur des recettes ordinaires légèrement inférieures (- 83 mio) au montant estimé en juin. Ce recul s'explique principalement par les corrections apportées aux estimations de la TVA. La variation des autres recettes depuis juin est faible voire nulle:

- Pour les recettes de la *TVA*, qui sont estimées en fonction de l'évolution du PIB nominal, on s'attend à une baisse de 90 millions par rapport aux prévisions de juin. Les recettes de 2014 et la croissance économique nominale prévue pour 2015 se situent nettement en deçà des hypothèses formulées lors de l'établissement du budget. Les objectifs budgétaires seront vraisemblablement loin d'être atteints (- 1,2 mrd).
- Comme lors de l'extrapolation de juin, le produit de l'*impôt fédéral direct (IFD)* est inférieur de 0,8 milliard au budget, mais dépasse les prévisions du mois de mai de 0,4 milliard. On table sur une croissance de 9,0 % par rapport au compte 2014. Les recettes se sont quelque peu stabilisées depuis le mois de juin, mais restent nettement supérieures à celles de l'année précédente (+ 10,6 % à fin septembre). On part du principe que les assujettis et les cantons ont anticipé leurs versements en raison des taux d'intérêts négatifs. Les rentrées devraient donc baisser au cours des derniers mois de l'année.
- L'estimation des recettes provenant de l'*impôt anticipé* est maintenue à 5,5 milliards. Ce montant est supérieur de 0,2 milliard à celui inscrit au budget, mais représente 0,1 milliard de moins que l'année précédente. L'estimation se fonde sur la méthode utilisée pour l'établissement du budget (lissage exponentiel). A l'heure actuelle, les recettes sont très élevées par rapport à 2014 (+ 26,0 % à fin septembre). Les taux d'intérêts négatifs entraînent une anticipation des versements ainsi qu'une arrivée tardive des demandes de remboursement. Il n'est donc pas exclu que les recettes de 2015 dépassent les prévisions.
- Les estimations concernant l'*impôt sur les huiles minérales* et les *droits de timbre* demeurent également inchangées (respectivement - 345 mio et - 175 mio par rapport au budget). Les recettes de l'impôt sur les huiles minérales se situent nettement en deçà des attentes en raison du recul considérable du tourisme à la pompe et des perspectives économiques défavorables. S'agissant des droits de timbre, le budget reposait sur une estimation trop élevée pour 2014, et les hypothèses concernant l'évolution conjoncturelle en Suisse et à l'étranger étaient trop optimistes.
- Les prévisions concernant les autres recettes fiscales ne varient que très peu par rapport à l'extrapolation de juin. Ainsi, sur la base des rentrées à fin septembre, le produit de l'*impôt sur les maisons de jeu* devrait être légèrement supérieur au montant prévu (+ 20 mio), alors que les recettes provenant de la *redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)* (- 15 mio) et des *droits de douane à l'importation* (- 5 mio) devraient enregistrer un faible recul.

Selon les estimations, les *recettes non fiscales* devraient dépasser de 0,6 milliard le montant budgétisé. Comme lors des prévisions de juin, ces recettes supplémentaires s'expliquent principalement par l'augmentation des bénéficiaires distribués par la BNS (+ 500 mio). Seule la moitié de la part du bénéfice distribué ordinairement à la Confédération a été inscrite au budget (166,7 mio). Compte tenu des bons résultats obtenus en 2014, la BNS a procédé à une distribution supplémentaire du même montant que la distribution ordinaire (part de la Confé-



dération: 666,7 mio). On s'attend également à une hausse des recettes issues des placements sur le marché monétaire et le marché des capitaux (+ 148 mio). Enfin, on table sur des plus-values sur les devises en plus des revenus des intérêts négatifs générés par les créances comptables à court terme.

## 6 Estimation des dépenses ordinaires

Selon l'extrapolation de septembre, les dépenses ordinaires diminuent de 0,2 milliard par rapport à l'estimation de juin. Dans l'ensemble, les dépenses sont inférieures de 2,2 milliards à la valeur budgétisée. Les augmentations de crédits à hauteur de 0,7 milliard sont compensées par d'importants soldes de crédits d'un montant de 2,9 milliards.

### *Augmentations de crédits*

- Dans le cadre du budget ordinaire, des crédits supplémentaires d'un montant de 478 millions ont été sollicités par le biais des *suppléments I et II* (y c. les reports de crédits). En ce qui concerne le supplément II, les demandes (346 millions) se maintiennent pratiquement au niveau de l'estimation de juin (- 4 mio). Les suppléments pour 2015 (y c. les reports de crédits) représentent au total 0,7 % des dépenses ordinaires autorisées par le biais du budget. Ce pourcentage est inférieur à la moyenne des dix dernières années (1,1 %).
- Les dépassements de crédits continuent d'être estimés à 0,2 milliard, ce qui représente 0,3 % des crédits accordés. Ces dépassements de crédits sont principalement dus aux besoins supplémentaires de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT), qui résultent d'une augmentation de la demande dans le cadre de l'imputation interne des prestations.

### *Soldes de crédits*

- Selon les données fournies par les départements et les valeurs empiriques des années précédentes, *les soldes de crédits* devraient atteindre 2,9 milliards. Ils devraient donc dépasser de 0,2 milliard le montant prévu lors de l'extrapolation de juin.
- Cette baisse supplémentaire des besoins (- 258 mio) est essentiellement due au fait que près de la moitié du crédit destiné au programme de recherche européen n'aura pas été utilisé à fin 2015. Le montant inscrit au budget 2015 se basait sur la participation complète de la Suisse au programme Horizon 2020. A la suite de l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse, la Suisse a été temporairement exclue du dispositif d'encouragement européen de la recherche. La Suisse et l'UE ont signé le 5 décembre 2014 un accord d'association partielle qui reste valable jusqu'à fin 2016 et qui permet aux chercheurs suisses de participer à nouveau à toutes les activités du premier pilier du programme Horizon 2020. En ce qui concerne les deux autres piliers du programme, les projets collaboratifs seront pris en compte projet par projet et auront, par conséquent, seulement une incidence plus tardive sur les coûts.
- Le plus important solde de crédit concerne, comme en juin, les intérêts passifs (- 463 mio). Dans ce cas, les agios sur les émissions d'emprunts, qui entraînent une réduction des charges, sont élevés en raison du bas niveau des taux d'intérêt (- 0,8 mrd au lieu des 0,3 mrd inscrits au budget). La diminution des recettes entraîne en outre d'importants soldes de crédits dans le domaine des parts aux recettes de l'IFD, de la TVA et de la



RPLP (- 347 mio) ainsi que dans le domaine des prestations versées par la Confédération à l'AI (- 192 mio). Enfin, d'importants soldes de crédits sont également attendus en ce qui concerne le personnel (- 95 mio).

## **7 Budget extraordinaire**

Le budget extraordinaire n'affiche pas de changement par rapport à l'extrapolation de juin. On s'attend à 304 millions de recettes extraordinaires issues de la nouvelle attribution des fréquences de téléphonie mobile (139 mio), d'un premier paiement dans le cadre de la procédure de liquidation concordataire de Swissair (135 mio), des dividendes provenant de la liquidation de la société Sapomp Wohnbau AG (29 mio) et de la confiscation de gains par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (1 mio). Seules les recettes provenant de la nouvelle attribution des fréquences de téléphonie mobile étaient prévues au budget.

Département fédéral des finances DFF

Eveline Widmer-Schlumpf

Annexe:

- Communiqué de presse du DFF